



REGLEMENT Saison 2024

CYCLO CROSS COMITE DU RHONE

Article 1 – ENGAGEMENTS

Tout licencié FSGT 69 peut participer aux épreuves de Cyclo-Cross organisé par le Comité du Rhône à l'exception des catégories cyclo et dirigeants.

Les coureurs extérieurs à la FSGT 69/01 doivent vérifier la validation de leur licence sur le site : <http://www.cyclisrhonefsgt.fr/exterieurs/>

La liste officielle des coureurs extérieurs est mise à jour le mardi minuit précédent les épreuves. Tout non inscrit se verra refusé l'engagement à la course.

Cette mesure s'applique à tous, enfants et adultes.

La clôture « Retrait des dossards » se fera

- 15 minutes avant l'heure de départ pour les Groupes 1 et 2
- 15 minutes avant l'heure de départ de la première course enfant pour l'ensemble des compétitions enfants

Si l'organisateur privilégie les inscriptions à l'avance, pour des questions d'organisation et de respect des horaires, **aucune inscription ne pourra se faire sur place.**

Le prix d'engagement pour les Cyclo Cross de la commission vélo FSGT 69 pour la saison 2022 2023 est de 8 euro pour les catégories adultes et de 4 euro pour les catégories jeunes. (13 et 8 euros pour les licenciés FFC)

Article 2 – CATEGORIES

A – Enfants (âge en 2024)

- Moustiques (F/G) né(e) en 2018 et 2019
- Poussin (F/G) né(e) en 2016 et 2017
- Pupille (F/G) né(e) en 2014 et 2015
- Benjamin (F/G) né(e) en 2012 et 2013
- Minime (F/G) né(e) en 2010 et 2011
- Cadet (F/G) né(e) en 2008 et 2009

B – Adultes

- Groupe 1 : Juniors – Espoirs – Seniors – Vétéran
- Groupe 2 : Super Vétéran – Ancien – Super Ancien – Cadets – Féminines

- Article 3 – DUREE DES EPREUVES

- Moustique (G et F) 5 minutes
- Poussins (G et F) 10 minutes
- Pupilles (G /F) 15 minutes
- Benjamins (G et F) 20 minutes
- Minimés (G/F) 25 minutes
- Cadets 30 minutes
- Cadettes 25 minutes (avec Minime)
- Groupe 1 50 minutes
- Groupe 2 50 minutes
- Féminines 50 minutes

Attention : important pour les organisateurs

Pour éviter que ce soit toujours les mêmes aux mêmes horaires de départ, on applique l'organisation suivante :

- semaine impaire : première course Groupe 1

- semaine paire : première course Groupe 2

Ordre des courses pour les enfants : Benjamins et minimés puis poussins et pupilles.

Article 4 – ASPECTS TECHNIQUES DE L'ÉPREUVE

- Le transpondeur, s'il est utilisé par les organisateurs, sera obligatoirement fixé à une cheville avec le matériel nécessaire homologué, vendu 1€, il reste la propriété du coureur, il est réutilisable à demeure.
- Les dossards fixés par 6 épingles sur les poches basses des maillots suivant la position du podium d'arrivée
- Le port du casque à calotte rigide est obligatoire durant la durée de l'épreuve et l'échauffement.
- Les « caméras embarquées » et les tenues professionnelles ne sont pas autorisées
- Le VTT sans corne est autorisé. Les VTT partiront en dernière ligne de leur catégorie.
- Les Vélo Gravel sont autorisés avec pneus de section 33 maximum
- L'échauffement est interdit sur le circuit pendant le déroulement des épreuves et sera passible de sanction (exclusion de la course)
- L'organisateur doit prévoir un SAS de changement de matériel sous son contrôle en relation avec les commissaires et le podium.

Le changement de vélo est autorisé et se fera exclusivement sur le point de dépannage prévu à cet effet. Les roues peuvent être changées sur l'ensemble du circuit.

Sur les courses enfants, le changement de vélo n'est pas autorisé, sous peine de disqualification.

- Ravitaillement : il n'est pas autorisé dans les épreuves cyclo-cross pour toutes les catégories, sauf dans les zones de dépannage.

Pour des raisons climatiques, le ravitaillement peut être aussi autorisé sur décision des commissaires, sur tout le circuit.

- L'appel des coureurs se fera 10 minutes avant l'horaire de départ
- L'ordre de départ se fera selon une grille de départ
- Les coureurs doivent avoir un pied à terre, aucun appui sur une barrière ou concurrent lors du départ.
- Tout abandon devra être signalé au podium de l'arrivée
- Toute indiscipline avant, pendant et après la course sera sanctionnée par une mise hors course ou un déclassement.

- Aucun objet ne doit être jeté dans la nature par les coureurs ou tout accompagnateur (attention avertissement et jusqu'à exclusion).

Les premiers SAS de départ de la saison 2023/2024 sont élaborés suivant les résultats de la saison précédente pour la première épreuve de la saison

Les SAS pour chaque départ se feront selon les 20 premiers aux challenges FSGT 69. Les autres coureurs partiront groupés derrière. Ils seront mis en place par les organisateurs et devront être respectés par les engagés, sous peine de disqualification.

Les SAS seront actualisés après chaque course dans la mesure du possible (si deux épreuves dans le week-end, les grilles seront les mêmes pour le samedi et le dimanche).

Ils prendront en compte les résultats des coureurs de la Loire quand les résultats sont connus. Un coureur n'ayant participé à aucune épreuve partira en dernière position pour sa première participation.

Les coureurs des départements limitrophes venant participer au cyclo-cross FSGT 69 et désirant être pris en compte dans le SAS de la grille de départ doivent prendre contact avec le responsable de la section Cyclo-Cross FSGT 69 pour donner leurs différents résultats.

Article 5 – RECOMPENSES

- Groupe 1
 - o Récompense des 3 premiers au scratch
 - o Récompense au premier de chaque catégorie (pas de double récompense)
- Groupe 2
 - o Récompense des 3 premiers au scratch
 - o Récompense au premier de chaque catégorie (pas de double récompense)
 - o Récompense 3 premières féminines
 - o Récompense 3 premiers cadets

Pas de maillot de club = pas de podium = pas de récompense

Article 6 – CHALLENGE

Les challenges se font par catégorie d'âge

Les points de challenges sont attribués par ordre du classement dans la catégorie (30-26-22-18-16-14...jusqu'à 4 pts pour tous et 1 pt si abandon)

La commission déterminera avant le début de chaque saison le nombre d'épreuves prises en compte dans le calcul des points challenge.

Article 7 – CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL

Tout licencié FSGT 69, hors catégorie Cyclo et Dirigeant, peut participer au championnat départemental de cyclo-cross organisé par le Comité du Rhône à condition d'avoir atteint les critères de sélection

Règlement championnat départemental FSGT 69 épreuve support

Les courses prises en compte doivent être inscrites au calendrier FSGT 69.

Critère :

- Simple licencié FSGT 69 = 1 CX FSGT 69,
- Multi licencié FSGT 69 = 3 CX dont 2 FSGT 69.
- Le jour de l'épreuve, il y aura toujours deux courses mais les départs entre catégorie d'âge se feront toutes les 30 secondes que si il n'y a pas de coureurs extérieurs à la FSGT 69.
- Les VTT ne seront pas admis (hors Ecole de cyclisme)

Les coureurs extérieurs peuvent être acceptés hors championnat (selon décision de l'organisateur) à condition d'être préinscrits sur le site FSGT 69 au moins une semaine avant le jour de l'épreuve. Ils ne peuvent en aucun cas prétendre au titre de champion départemental.

Les inscriptions pour le Championnat Départemental se font obligatoirement à l'avance par le club du licencié auprès de la commission Vélo FSGT 69

Les coureurs FSGT 69 doivent transmettre leurs résultats, au responsable de la commission Cyclo-Cross FSGT 69 s'ils courent hors département.

La Commission vélo FSGT 69

ANNEXE : trame d'affiche

ANNEXE



LOGO DU CLUB

TITRE DE L'ÉPREUVE

DATE DE L'ÉPREUVE

ADRESSE EXACTE DU SITE

Epreuve ouverte à tous les licenciés d'autres fédérations extérieures à la FSGT 69

APRES VALIDATION OBLIGATOIRE SUR LE SITE FSGT 69 POUR :

- **FSGT Hors 69**
- **UFOLEP**
- **FFC Pass Cycliste uniquement (pas de junior)**

Demande de Validation : www.cyclismerhonefsgt.fr/exterieurs

Liste homologuée le mardi minuit avant l'épreuve.

HORAIRES DE DEPART ET CATEGORIES

Challenge FSGT 69 2023; Epreuve N°...

Exemple :

- 12H00 Cat Benj-Min :
- 13H00 Cat Pous-Pup :
- 14H00 Cat Gr 1 (Esp, Jun, Sen, Vet)
- 15H15 Cat Gr 2 (S/Vet, Anc, S/Anc, Cad, Fem)

Renseignements : Nom, Prénom
N° Téléphone

MODALITES D'INSCRIPTION

Obligatoirement à L'avance

Lien du site d'inscription

Date limite d'inscription

TARIFS

Exemple :

FSGT ; UFOLEP = 8.00€

FFC = 10.00€

Chaque participant doit s'assurer que la garantie « Accidents corporels » est prise en compte par sa fédération.

SPONSORS EVENTUELS